



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 083-200004802-20240415-2024\_11-AR



## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-11

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD » DRACENIE / PAYS DE FAYENCE POUR L'INSTALLATION DE Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux énergivores

**VU** les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,

**VU** la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

**CONSIDERANT** le caractère énergivore de trois bâtiments intercommunaux, dont le siège administratif de la Communauté de Communes et deux équipements sportifs,

**CONSIDERANT** la nécessité de répondre aux enjeux environnementaux et de garantir l'autoconsommation de ces sites par la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque,

**CONSIDERANT** le coût important de cette opération qui nécessite une demande d'aide financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**CONSIDERANT** l'avenant n°1 au contrat Nos Territoires d'Abord, entre la Région PACA et la Dracénie / Pays de Fayence, approuvé par le Conseil communautaire du 13 décembre 2023,

**CONSIDERANT** le montant global de cette opération qui est estimée à 573 450€ HT, qui répond en tous points au plan solaire régional et aux dispositifs SMART PV et Solaire READY et dont le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Installation de panneaux photovoltaïques	Financement
Région – Nos Territoires d'Abord (24.71%)	141 689€
Emprunt – Fonds vert (52.31%)	300 000€
Autofinancement (22.98%)	131 761€

### Le Président DÉCIDE :

**Article 1 :** D'approuver cette opération d'un montant total de travaux de 573 450€ HT pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux énergivores en vue de l'obtention d'une subvention au titre de 2024.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel visé ci-dessus et de s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité auprès de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur et le taux réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui serait sollicité.

Article 3 : De déposer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces complémentaires en vue de l'obtention d'une subvention par la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux énérgivores.

Article 4 : En application de l'article L.5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



A Tourrettes, le 15/04/2024

**René UGO**  
**Président**

